

# Accumulateur de capital Équimax<sup>MD</sup>

La voie à suivre pour maximiser la croissance avec avantages fiscaux

**But atteint!**

Accumulateur de capital Équimax<sup>MD</sup>

À l'aide de l'Équitable, montrez aux clients la voie à suivre!

L'ODE offerte dans les cas de surprime de 300 % ou moins<sup>2</sup>

Possibilité d'effectuer des paiements supplémentaires grâce à l'option de dépôt Excélérateur (ODE)

Prestation du vivant incluse<sup>3</sup>

Flexibilité de paiement de 60 mois au titre de l'ODE<sup>1</sup>

Valeurs de rachat solides au cours des premières années

## RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS

<sup>1</sup> Le montant maximal au titre de l'ODE que nous pourrions accepter dans une année contractuelle donnée sans l'approbation du Service de la tarification sera le moindre des montants suivants : i) le montant annuel approuvé au titre de l'ODE à l'établissement par le Service de la tarification; et ii) la somme de tous les dépôts effectués au titre de l'ODE au cours des cinq dernières années (60 mois). Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le [Guide du conseiller sur l'administration du produit Équimax](#) sur le RéseauÉquitable<sup>MD</sup>. <sup>2</sup> Non offerte si le contrat fait l'objet d'une surprime fixe. <sup>3</sup> Anciennement appelée le versement de la prestation d'invalidité. Pour de plus amples renseignements, y compris les critères d'admissibilité à tout versement, veuillez consulter le modèle de contrat. Si une personne assurée fait l'objet d'une surprime fixe ou d'une surprime de plus 300 %, y compris d'un refus en vertu d'un contrat d'assurance vie conjointe dernier décès, le contrat n'est pas admissible au versement de la prestation du vivant en fonction de l'invalidité de la personne assurée. La valeur de rachat et la prestation de décès diminueront. La législation fiscale est sous réserve de modifications. Le versement de la prestation du vivant pourrait avoir une incidence sur le coût de base rajusté (CBR) du contrat, puisqu'il est considéré comme un versement en capital. Les changements du CBR peuvent avoir une incidence sur l'imposition future du contrat. Pour de plus amples renseignements sur la prestation du vivant, veuillez consulter le [Guide du conseiller sur l'administration du produit Équimax](#) sur le RéseauÉquitable.

**Des caractéristiques d'assurance robustes, des valeurs de rachat solides au cours des premières années et la possibilité d'effectuer des paiements supplémentaires font de l'Accumulateur de capital Équimax la solution idéale pour les clients qui recherchent une protection d'assurance et l'accumulation de capital.**

<p><b>Valeurs de rachat solides au cours des premières années</b></p>	<p>Pour permettre d'accumuler une valeur au cours des premières années afin d'aider les clients à protéger leur entreprise</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nous offrons une valeur de rachat solide de la première à la dixième année pour les clients qui ont besoin d'un placement hautement liquide à valeur de rachat immédiate.</li> </ul> <p>CONSEIL : Équimax<sup>MD</sup> constitue un excellent choix pour les clients qui souhaitent, en plus de combler leur besoin en matière d'assurance vie, une solution de rechange fiscalement avantageuse aux placements imposables traditionnels afin de se bâtir un patrimoine.</p>
<p><b>Possibilité d'effectuer des paiements supplémentaires grâce à l'option de dépôt Excelérateur (ODE)</b></p>	<p>Pour maximiser la croissance de la valeur de rachat</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ODE permet d'effectuer des paiements supplémentaires au contrat Accumulateur de capital Équimax<sup>8</sup> accélérant ainsi la croissance d'un placement avec avantages fiscaux.</li> <li>• Lorsque plusieurs avenants d'assurance temporaire sont établis au même moment que la couverture Équimax, ils peuvent également augmenter la limite maximale du paiement au titre de l'ODE<sup>4</sup>.</li> </ul> <p>CONSEIL : Les paiements supplémentaires au titre de l'ODE vous permettent d'illustrer le point des primes sur les participations au plus tôt<sup>5</sup>.</p>
<p><b>Flexibilité de paiement de 60 mois au titre de l'ODE<sup>1</sup></b></p>	<p>Pour répondre à des situations changeantes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les clients peuvent commencer leurs paiements au titre de l'ODE dans un délai allant jusqu'à 60 mois suivant la date à laquelle la demande a été signée ou reprendre leurs paiements de l'ODE dans un délai allant jusqu'à 60 mois suivant la date du dernier paiement au titre de l'ODE, sans avoir à fournir de preuve d'assurabilité supplémentaire<sup>1</sup>.</li> </ul> <p>CONSEIL : Si les clients ont besoin de sauter un paiement au titre de l'ODE ou payer un montant inférieur au montant approuvé, c'est possible. À condition que la somme des paiements au cours des cinq dernières années corresponde à 100 % de leur montant approuvé au titre de l'ODE, ils peuvent tout de même payer le montant approuvé au cours des années subséquentes sans tarification<sup>1</sup>.</p>
<p><b>L'ODE offerte dans les cas de surprime de 300 % ou moins</b></p>	<p>Pour offrir les avantages de l'ODE à un plus grand nombre de clients</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ODE est offerte dans les cas de propositions avec une surprime de 300 % ou moins<sup>2</sup> aux nouveaux clients et aux clients existants.</li> <li>• Dans le cas des clients existants, si la demande est approuvée, les dispositions du contrat de l'ODE applicables reposeront sur la date d'entrée en vigueur du contrat d'assurance et non sur la date à laquelle l'ODE a été ajoutée.</li> <li>• S'applique aux contrats Équimax<sup>6</sup> établis en vertu des règles fiscales de 2017.</li> </ul> <p>CONSEIL : Parmi vos clients existants du produit Équimax, en connaissez-vous qui se sont vu refuser l'ODE en raison d'une surprime? Ils peuvent demander l'ODE, si leur contrat a été établi en vertu des règles fiscales de 2017. Une preuve d'assurabilité supplémentaire et l'approbation du Service de la tarification sont requises.</p>
<p><b>Prestation du vivant incluse</b></p>	<p>La cliente ou le client peut accéder à la valeur de rachat en cas d'invalidité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La prestation du vivant peut prévoir le versement d'une somme forfaitaire allant jusqu'à 100 % de la valeur de rachat du contrat, si la personne assurée devient invalide<sup>3</sup>.</li> <li>• Offerte avec les contrats Équimax<sup>6</sup> établis en vertu des règles fiscales de 2017<sup>7</sup>.</li> </ul> <p>CONSEIL : Vous pouvez montrer à vos clients plus âgés qui ne sont pas admissibles à l'assurance invalidité autonome en raison de leur âge ou de leur état de santé comment le produit Équimax peut leur donner accès à la valeur de rachat de leur contrat en cas d'invalidité<sup>3</sup>.</p>

**L'assurance vie entière avec participation Équimax, voilà une autre raison de faire de l'Équitable votre premier choix.**

RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS. Vous trouverez de plus amples renseignements sur le site RéseauÉquitable<sup>MD</sup> à la page du produit de l'assurance vie entière sous l'onglet Ressources. Ces renseignements ne constituent pas un avis juridique, fiscal, financier ou autre avis professionnel.

<sup>1</sup> Le montant maximal du paiement de l'ODE que nous pourrions accepter au cours d'une année contractuelle donnée sans l'approbation du Service de la tarification sera le moindre des montants suivants : i) le montant annuel approuvé au titre de l'ODE à l'établissement par le Service de la tarification; et ii) la somme de tous les dépôts effectués au titre de l'ODE au cours des cinq dernières années (60 mois). Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le [Guide du conseiller sur l'administration du produit Équimax](#) sur le RéseauÉquitable<sup>MD</sup>.

<sup>2</sup> Non offerte si le contrat fait l'objet d'une surprime fixe. <sup>3</sup> Anciennement appelée le versement de la prestation d'invalidité. Pour de plus amples renseignements, y compris les critères d'admissibilité au versement de la prestation du vivant, veuillez consulter le modèle de contrat. Si une personne assurée fait l'objet d'une surprime fixe ou d'une surprime de plus 300 %, y compris d'un refus en vertu d'un contrat d'assurance vie conjointe dernier décès, le contrat n'est pas admissible au versement de la prestation du vivant en fonction de l'invalidité de la personne assurée. La valeur de rachat et la prestation de décès diminueront. La législation fiscale est sous réserve de modifications. Le versement de la prestation du vivant pourrait avoir une incidence sur le coût de base rajusté (CBR) du contrat, puisqu'il est considéré comme un versement en capital. Les changements du CBR peuvent avoir une incidence sur l'imposition future du contrat. Pour de plus amples renseignements sur la prestation du vivant, veuillez consulter le [Guide du conseiller sur l'administration du produit Équimax](#) sur le RéseauÉquitable.

<sup>4</sup> Si la date de signature du titulaire du contrat est à compter du 26 juin 2021 et sous réserve du processus de tarification et des règles administratives et lignes directrices en vigueur.

<sup>5</sup> Puisque le point de prélèvement des primes sur les participations dépend des participations, il n'est pas garanti. Une diminution du barème des participations de l'assurance vie pourrait retarder le point de prélèvement des primes sur les participations et exiger que vos clients paient les primes sur une période plus longue que l'indiquaient les projections initialement; ou pourrait nécessiter qu'ils reprennent le paiement des primes pour un certain temps si leur contrat bénéficiait de l'option de paiement des primes sur les participations. Le prélèvement des primes sur les participations doit être demandé par la ou le titulaire de contrat et l'Équitable déterminera si le contrat est admissible au prélèvement des primes sur les participations au moment de recevoir la demande.

<sup>6</sup> S'applique aux régimes Bâtitseur de patrimoine Équimax et Accumulateur de capital Équimax, tous les âges, tout type de primes, assurance sur une tête ou assurance conjointe. <sup>7</sup> Sous réserve de nos règles administratives et lignes directrices en vigueur au moment du versement. <sup>8</sup> Les clients peuvent faire la demande d'ajouter l'ODE à un contrat avec le mode d'affectation des participation bonifications d'assurance libérée ou protection accrue. Le fait d'ajouter l'ODE à un contrat est sous réserve de l'approbation du Service de tarification et tout paiement au titre de l'ODE est assujéti aux règles administratives et lignes directrices alors en vigueur au moment de recevoir le paiement.

<sup>MC</sup> et <sup>MD</sup> indiquent respectivement une marque de commerce et une marque déposée de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada.